



Rapport d'activités 2023

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Créés en 2005 pour faire face à l'échec et au décrochage scolaires, les PRE, qui visent à assurer la réussite éducative des enfants, notion bien plus large et complète que la seule réussite scolaire et comprenant les aspects sociaux, culturels, sanitaires et périscolaires des jeunes concernés, ont été largement soutenus et accompagnés par les communes. Les PRE doivent néanmoins être portés par une structure juridique autonome qui engage sa propre responsabilité. (Caisse des écoles, Centre Communal d'Action Sociale, groupement d'intérêt public)

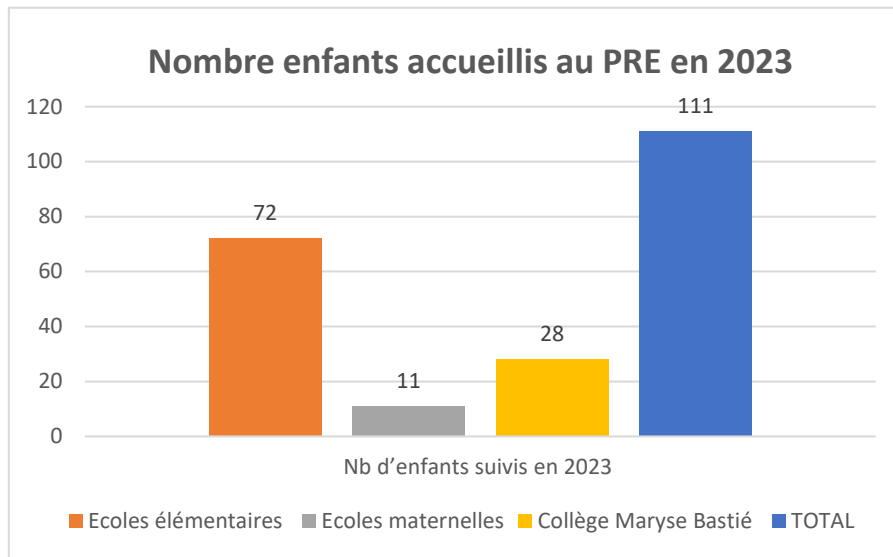
Le PRE est un dispositif spécifique, financé par l'Etat et la collectivité Grand Dole dans le cadre dans la politique de la ville. Il permet la mise en œuvre d'actions auprès d'enfants et leur famille présentant diverses difficultés (scolaires, sociales, ouverture sur le monde, le vivre ensemble...). Ils sont repérés par les équipes éducatives (écoles élémentaires et maternelles, collège) et/ou les services sociaux.

La référente PRE est le lien entre les équipes éducatives, la famille et les différents partenaires afin d'accompagner ces enfants dans un parcours éducatif co-construit. Suite à la préconisation, les familles sont sollicitées pour une première rencontre avec la référente du PRE. Cette rencontre a pour objectif de présenter le dispositif à la famille, d'échanger avec elle et d'obtenir son adhésion, nécessaire à la réussite du parcours proposé aux enfants.

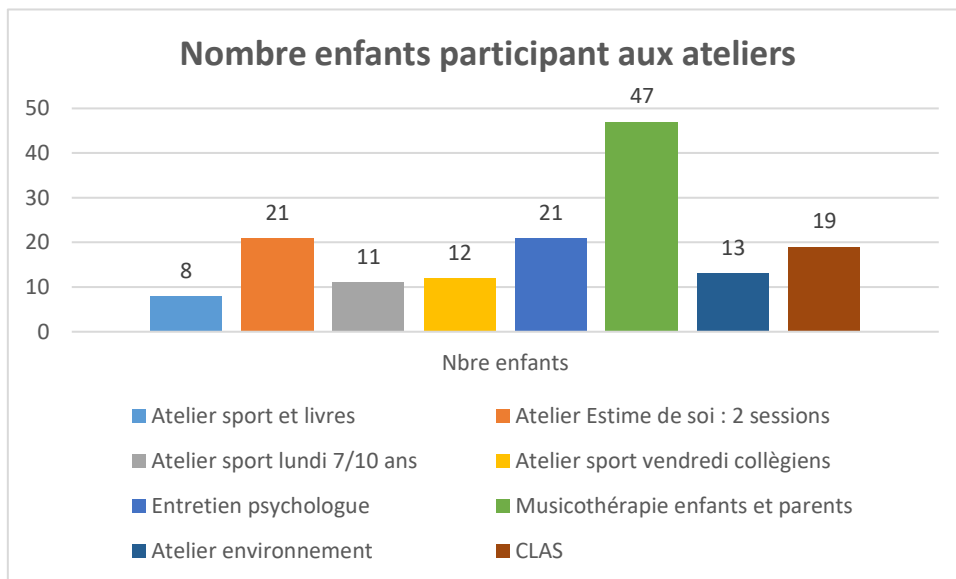
Un plateau technique réunissant l'ensemble des partenaires est organisé par la référente. Lors de celui-ci l'étude de chaque situation permet de définir et valider le parcours individualisé pour chacun. Les sorties du PRE sont également validées lors d'un plateau technique en fonction de différents critères : la non adhésion de la famille et/ou de l'enfant, la réussite du parcours, le déménagement.

Le budget est 68 800 euros dont 42 000 pour le poste de référente et 26 800 euros pour les projets d'activités et le fonctionnement. Le CCAS perçoit en subvention politique de la ville 42 000 euros de l'Etat et 26 800 du Grand Dole.

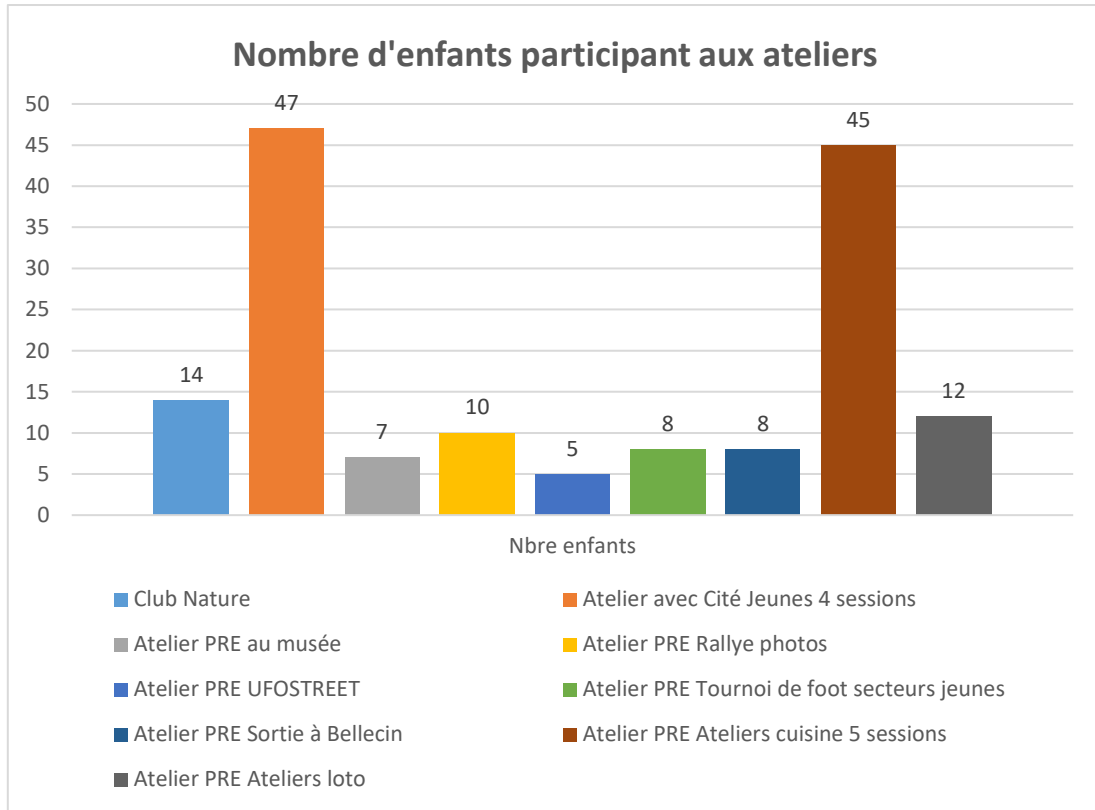
En 2023, 111 enfants sont inscrits dans le dispositif.



Des ateliers sont mis en place durant l'année, les mercredis, les lundis et vendredis après l'école :



D'autres activités sont proposées durant les vacances :



Dans le cadre du PRE, un conventionnement avec les Loisirs Populaires Dolois permet la prise en charge de l'accueil de loisirs sans hébergement et les séjours de vacances pour les enfants. En effet, il est indispensable pour favoriser l'ouverture culturelle, sportive, sociale des enfants et ainsi leur permettre d'accéder aux loisirs, sans que l'aspect financier ne soit un frein.

